

Rapport des sous-comités sur l'architecture et l'empreinte
volumétrique, sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager
et sur l'accessibilité et la circulation

Campus hospitalier de la Montagne

30 janvier 2007



Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre

Table des matières

1. Introduction.....	3-4
2. Participants.....	5
3. Sessions de travail.....	6
4. Constats.....	7-9
5. Nouveaux énoncés de principes directeurs.....	10
6. Recommandations.....	11-13
7. Conclusion.....	14
8. Annexes	
Mandats.....	15-21

1. Introduction

Dans le cadre de son Projet de redéploiement, le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) entrevoit moderniser l'Hôpital général de Montréal et son stationnement étagé, construire un nouveau pavillon adjacent au bâtiment principal et effectuer des aménagements paysagers. Puisque l'hôpital se situe dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, la construction est une source de préoccupation pour divers groupes.

Le CUSM s'est engagé à ratifier trois principes directeurs pour guider le Projet de redéploiement sur le Campus hospitalier de la Montagne, à partir d'ébauches élaborées par Les Amis de la montagne et Héritage Montréal et soumises dans une note le 29 août 2006. Les ébauches de principes directeurs sont :

- 1) Architecture et empreinte volumétrique : Réaliser le projet à l'intérieur de l'empreinte volumétrique existante de l'Hôpital général de Montréal et en respectant la silhouette actuelle de l'immeuble par rapport à la montagne, afin de conserver les liens visuels entre la ville et celle-ci.
- 2) Insertion dans le cadre bâti et paysager : Corriger l'insertion déficiente de l'hôpital dans l'ensemble paysager du mont Royal par des interventions architecturales et des aménagements paysagers qui diminuent la place de l'automobile sur le site et réduisent la rupture d'échelle du côté Nord, face au parc du Mont-Royal et le long de l'avenue Cedar.
- 3) Accessibilité et circulation : Établir les accès principaux et ambulatoires au site de manière à réduire leur impact sur la montagne et le voisinage, notamment réduire la présence de voiries du côté Nord, le long de l'avenue Cedar dont le caractère local devrait être rétabli au bénéfice de la relation entre la cité et le parc du mont Royal.

Afin de respecter son engagement, le CUSM a invité des experts internes et externes à mettre à contribution leur expertise en siégeant à l'un des trois sous-comités formés pour explorer les volets suivants : l'architecture et l'empreinte volumétrique, l'insertion dans le cadre bâti et paysager ainsi que l'accessibilité et la circulation.

Des invitations, accompagnées d'un mandat détaillé¹, ont été acheminées aux services des Grands projets, des Parcs et de la Circulation, au Bureau du Mont-Royal et à l'Arrondissement Ville-Marie de la Ville de Montréal ; au ministère de la Culture et des Communications (MCC) ; à Daniel Arbour et Associés ; à la Table de concertation du Mont-Royal ; à Roche Itée, Groupe-conseil (Roche) ; à Menkès Shoener Dagenais Letourneux Architectes (MSDL) ; à l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) ; à divers services du CUSM (planification, stationnement, corps médical) ; ainsi qu'aux Amis de la Montagne et à Héritage Montréal.

Le MCC a accepté de participer à titre d'observateur. Daniel Arbour et Associés, Roche, MSDL, l'AAPQ et le CUSM ont désigné un ou plusieurs participants. La Ville de Montréal a décliné l'invitation puisqu'elle s'est jugée en conflit d'intérêt, devant approuver le projet du CUSM dans un processus officiel. La Table de concertation du Mont-Royal a, quant à elle, également décliné l'invitation puisqu'elle n'est pas impartie du mandat de juger des projets de développement sur le mont Royal. Finalement, les Amis de la montagne et Héritage Montréal n'ont désigné aucun représentant, préférant concentrer leur participation à cet exercice au travail du comité exécutif² que le D^r Arthur T. Porter, directeur général et chef de la direction du CUSM, a mis en place. Les Amis de la montagne et Héritage Montréal ont toutefois offert de présenter la note du 29 août aux sous-comités et étaient disponibles pour précisions le cas échéant. Le CUSM, cependant, n'a pas jugé qu'une telle présentation était nécessaire puisque l'essentiel de la note s'est servi aux fins du document présentant le mandat.

Étant donné le nombre restreint de participants ayant accepté de siéger et le chevauchement de deux des trois sous-comités, le sous-comité sur l'architecture et l'empreinte volumétrique et le sous-comité sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager ont été fusionnés.

¹ Voir annexes I à III pour chaque document de mandat des sous-comités.

² La création d'un comité exécutif, comprenant Peter Howlett et Sylvie Guilbault de Les Amis de la montagne, Dinu Bumbaru et Nancy Dunton d'Héritage Montreal, et Arthur Porter, David Angus et Judith Horrell du Centre universitaire de santé McGill, est le résultat des correspondances et des rencontres des mois de juillet, août et septembre 2006.

2. Participants

Modératrice

- Judith Horrell, responsable des communications, Projet de redéploiement du CUSM

Internes

- Cathy-Ann Barr, coordonnatrice LEED, bureau de Planification du CUSM
- Tim Meagher, médecin et chef du Développement clinique, CUSM
- Pierre Major, planification des Infrastructures, bureau de Planification du CUSM
- Gilles Côté, responsable de la Circulation et des Stationnements, CUSM

Externes

- André Chouinard, protection du patrimoine, MCC (observateur)
- Anik Shooner, architecte et experte en LEED, MSDL
- Sylvain Chapdelaine, ingénieur, expert en circulation et transport, Roche
- Josiane Girard, chargée de projet en urbanisme, Daniel Arbour et Associés
- Marie-Claude Robert, architecte-paysagiste, experte en mise en valeur de paysages, AAPQ

3. Sessions de travail

Deux sessions de travail, chacune d'une durée de trois heures, ont eu lieu le 13 et 14 décembre 2006 au bureau de Planification du CUSM. Plusieurs documents ont été mis à la disposition des participants avant la session de travail afin de nourrir le processus de réflexion et la discussion collective. Ces documents figurent ci-dessous :

- Document de travail, Les valeurs et les patrimoines du mont Royal, mars 2005 ;
- Les principes directeurs de design du CUSM, mai 2000 ;
- La dernière version du concept préliminaire, octobre 2006 ;
- L'étude d'intégration urbaine ;
- L'étude de circulation piétonnière ;
- L'étude de circulation ;
- L'étude de stationnement ; et
- L'étude arboricole.

La modératrice a commencé chaque session de travail avec une mise en contexte, expliquant en détails la chronologie d'événements ayant mené à la rencontre et les objectifs visés, soit de convenir d'un principe directeur par volet et de formuler des recommandations pour son respect. La modératrice a rappelé les ébauches de principes directeurs et a lancé la discussion.

Le fruit des échanges des participants pendant les sessions de travail est présenté dans les pages suivantes.

4. Constats

La lecture des divers plans et études a soulevé de nombreux défis, opportunités et réalités à l'égard de l'Hôpital général de Montréal. Les constats énumérés ci-dessous ont été relevés lors des discussions.

- L'Hôpital général de Montréal, fondé en 1821, fait partie du patrimoine de santé de Montréal et du Canada. Outre ses nombreuses premières dans le diagnostic, le traitement et la recherche de maladies de même que les pionniers du domaine de la santé et des sciences qui lui sont liés, soulignons que c'est à l'Hôpital général de Montréal que furent lancés le premier service d'ambulance au Canada et la première faculté de médecine en Amérique du Nord avec enseignement au chevet des patients.
- L'édifice actuel de l'Hôpital général de Montréal, bâti en 1955 avec l'aide de généreuses contributions financières des grandes familles de Montréal, représente une icône architecturale de la silhouette montréalaise.
- Le bâtiment de l'hôpital est imposant et crée une barrière entre la ville de Montréal et le mont Royal.
- Érigé il y a plus de trente ans, le stationnement étagé est loin d'être esthétique.
- L'hôpital offre des vues imprenables sur la ville de Montréal et le mont Royal.
- L'organisation interne des locaux de l'hôpital a besoin d'être rehaussée afin de se conformer aux normes du gouvernement et d'assurer la qualité des soins et la sécurité des patients. Par exemple, les unités de soins intensifs, les blocs opératoires et les services d'imagerie doivent être rapprochés de l'Urgence.
- L'hôpital dispose actuellement de chambres à occupation simple, double, triple et quadruple. Afin de créer un environnement propice à la guérison, de prévenir la propagation d'infections nosocomiales et de répondre aux besoins du patient et de sa famille en terme d'intimité et de confidentialité, le dernier concept préliminaire prévoit uniquement des chambres à occupation simple. Ce concept exigera le remodelage des unités de soins sur les différents étages.
- La surface actuelle de l'hôpital ne permet pas le remodelage des unités de soins en chambres à occupation simple, ni la construction de blocs opératoires de dimensions adéquates.

- Le Projet de redéploiement offre une excellente occasion d'améliorer l'intégration de l'hôpital au sein de son environnement urbain et boisé.
- Les espaces verts sur le site de l'hôpital ne sont harmonisés avec la végétation du mont Royal et du site classé McConnell.
- Le site n'est pas accueillant. Il y a peu de places pour s'asseoir à l'extérieur de l'hôpital, entre autres.
- Des résidants du quartier traversent occasionnellement l'hôpital et son site pour accéder au Parc du Mont-Royal.
- Les accès au Parc du Mont-Royal sur l'avenue Cedar méritent d'être évalués en fonction d'un accès universel.
- En tant qu'institution publique située dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, le CUSM se doit d'agir en citoyen modèle et ainsi mettre en œuvre les meilleures pratiques environnementales.
- Actuellement, durant les heures de pointe de l'avant-midi, les proportions relatives des débits générés par le CUSM par rapport à la circulation totale sont les suivantes :
 - Accès Cedar : 23 %
 - Accès Côte-des-Neiges : 13 %
- Actuellement, durant les heures de pointe de l'après-midi, les proportions relatives des débits générés par le CUSM par rapport à la circulation totale sont les suivantes :
 - Accès Cedar : 14,5 %
 - Accès Côte-des-Neiges : 7%
- En fonction des changements projetés (scénario 4 du dernier plan³), durant les heures de pointe de l'après-midi, les proportions des débits générés par le CUSM par rapport à la circulation totale, de même que la variation des débits générés par le CUSM pour la situation projetée vs actuelle, sont les suivantes :
 - Accès Cedar : 17 %, soit une baisse de 11 % par rapport à la situation actuelle
 - Accès Côte-des-Neiges : 2 %, soit une baisse de 82 % par rapport à la situation actuelle (sortie fermée, entrée seulement)
 - Accès des Pins : 25,5 % par le nouvel accès ; 100 % d'augmentation puisque aucun accès n'est actuellement possible par l'avenue des Pins

³ Un nouvel accès sur l'avenue des Pins, la fermeture des stationnements hors site et la fermeture de la sortie sur le chemin de la Côte-des-Neiges

- De nombreux piétons circulent dans le quartier pour accéder aux écoles, à l'hôpital, voire au mont Royal. Étant donné la nature et le volume de la clientèle, il est impératif d'assurer la sécurité routière et la convivialité des divers accès.
- Il sera impossible d'éviter toute présence de stationnement sur le Campus de la Montagne. Les quarts de travail des employés du CUSM sont parfois difficilement compatibles avec le service de transport en commun, par exemple un quart qui termine à trois heures du matin. Par ailleurs, il faut considérer la clientèle particulière de l'hôpital, c'est-à-dire celle à mobilité réduite et celle ne pouvant se déplacer autrement qu'en voiture pour se rendre à l'hôpital, vu son état de santé.

5. Nouveaux énoncés de principes directeurs

Architecture et empreinte volumétrique

Dans le cadre du Projet de redéploiement du CUSM, réaliser la conception architecturale du Campus hospitalier de la Montagne en respectant la morphologie de la montagne, en maximisant les vues à partir de l'hôpital vers la ville et la montagne, et en favorisant une approche d'intégration.

Insertion dans le cadre bâti et paysager

Profiter du Projet de redéploiement du CUSM pour minimiser la frontière entre la ville et la montagne et préconiser les meilleures pratiques de développement durable en s'inspirant des orientations de Frederick Law Olmsted pour l'aménagement paysager et en poursuivant la certification des bâtiments écologiques LEED⁴ pour le Campus hospitalier de la Montagne.

Accessibilité et circulation

Profiter du Projet de redéploiement du CUSM pour rendre l'accessibilité et la circulation sécuritaire, efficace et conviviale autour du Campus hospitalier de la Montagne pour les usagers de l'hôpital et les citoyens en favorisant des mesures de modération de la circulation véhiculaire.

⁴ LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), un système d'évaluation de bâtiments durable, est un outil d'excellence reconnu à l'échelle internationale pour guider la conception, la construction et l'opération de bâtiments écologiques à haute performance énergétique.

6. Recommandations

Architecture et aménagement paysager

- Redonner la sensation d'être en milieu boisé : renforcer le couloir végétal le long de l'avenue Cedar en procédant à un reboisement avec des plantations qui respectent la palette végétale du mont Royal, ainsi que son échelle forestière, afin d'enrichir l'expérience piétonne et d'inciter les conducteurs de véhicules à ralentir ;
- Respecter l'aspect aléatoire des plantations rappelant l'implantation d'une végétation spontanée ;
- Minimiser la rupture entre le minéral et le végétal ;
- Introduire des mesures de gestion des eaux de ruissellement afin de mieux gérer l'utilisation d'eau dans le quotidien de l'hôpital ;
- Faire de la dénivellation du site un élément visuellement esthétique et attirant qui devient un élément d'intérêt pour les usagers. Exemples : paliers permettant d'observer le panorama de la ville, terrasses à divers niveaux, toits verts et murs végétaux ;
- Mettre en relief le roc lorsque possible et renforcer le caractère des pentes fortes par l'ajout de murets ;
- Ceinturer les chemins et les sentiers ainsi que le pied des pentes par une végétation dense. Créer un effet de resserrement et d'intimité par la végétation dense autour des chemins et des sentiers. Marquer les paliers dans la topographie par une forte bande de végétation ;
- Développer des parcours piétonniers qui permettent de découvrir les nombreuses qualités du site, aux tracés variés avec des expériences spatiales diverses (plateaux de repos, aires de pique-nique) et proposant des fenêtres, c'est-à-dire des vues cadrées du site. Dans la mesure du possible, assurer que certains de ces parcours soient accessibles aux personnes physiquement limitées et aux familles avec enfants ;
- À partir de l'avenue Cedar, créer de façon fluide une sensation de coulée verte du mont Royal vers la ville ;
- Favoriser une architecture en gradins vers l'avenue des Pins pour toute nouvelle construction ;

- Rétrécir la largeur de la chaussée de l'avenue Cedar en créant des avancées de trottoirs, en favorisant le stationnement sur rue et en réduisant l'ouverture visuelle grâce à la plantation d'arbres en bordure de la chaussée et à l'installation de bancs de repos ainsi que de tables de pique-nique.

Accessibilité et circulation

- Étudier la faisabilité de la recommandation de la Ville quant à la fermeture de la bretelle d'accès chemin de la Côte-des-Neiges/avenue Cedar ;
- Sécuriser la traverse piétonne et les mouvements de circulation à l'accès au stationnement sur l'avenue Cedar par la mise en place d'un système complet de feux de circulation ;
- Sécuriser la traverse piétonne devant l'accès principal au bâtiment sur l'avenue Cedar en soulignant particulièrement sa présence par l'aménagement d'avancées de trottoirs et la mise en place d'une signalisation adéquate ;
- Aménager et sécuriser les accès piétons ainsi que la circulation, en automobile ou en vélo, dans le quartier ;
- Trouver des solutions à la problématique de fluidité sur l'avenue des Pins engendrée entre autres par les va-et-vient associés à l'Académie Michelle Provost ;
- Mettre en place dès aujourd'hui les moyens pour assurer un virage réussi vers le transport en commun, le co-voiturage et les modes de transport actifs (vélo entre autres) afin d'atténuer le trafic et de minimiser l'impact des véhicules sur l'environnement ;
- Renforcer la desserte de transport en commun pour tous les hôpitaux du CUSM dès maintenant afin de faciliter le programme Allégo;
- Explorer la possibilité de changer l'adresse civique principale de l'Hôpital général de Montréal de l'avenue Cedar à l'avenue des Pins pour inciter les gens à utiliser cette entrée pour tout accès sauf pour les arrivées à l'Urgence ;
- Combiner les accès pour la livraison ;
- Explorer la possibilité d'atténuer le volume de trafic sur l'avenue Cedar par une meilleure répartition des flots de circulation en favorisant la sortie à partir du stationnement sur l'avenue des Pins ;

- Créer des liens et des entrées autour du site pour mieux desservir la clientèle. Par exemple, explorer la possibilité d'un arrêt d'autobus sur l'avenue des Pins en face d'une entrée plus directe à l'hôpital ; et
- Créer un réseau interne de circulation piétonne avec des liens Sud-Nord et Est-Ouest branché au réseau piétonnier public.

7. Conclusion

Bien que les plans du Campus hospitalier de la Montagne posent de nombreux défis dans le cadre de la protection de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, il existe autant d'opportunités pour bonifier le milieu de vie du quartier tout en modernisant les installations au bénéfice de la qualité des soins, de la recherche et de l'enseignement.

Les participants estiment que le Projet de redéploiement du CUSM peut se révéler un franc succès pour la collectivité si le CUSM se sert des principes directeurs présentés dans ce document comme la base de ses orientations architecturales, d'aménagement paysager, d'accessibilité et de circulation pour le Campus hospitalier de la Montagne.

Les recommandations énumérées forment une excellente source d'idées à partir de laquelle les professionnels du CUSM peuvent non seulement s'orienter mais également explorer davantage afin de concevoir un projet emballant autant pour les patients, le personnel et les visiteurs du CUSM que pour les citoyens et les citoyennes de Montréal ainsi que les touristes.

Les participants recommandent au CUSM de traiter les trois principes directeurs en tant qu'unité, et non de façon isolée, afin d'intégrer les diverses composantes qui devraient protéger l'arrondissement historique et naturel du mont Royal à la satisfaction du ministère de la Culture et des Communications du Québec et par ce fait des autres citoyens concernés ; devraient respecter la vision du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ; et devraient répondre aux objectifs du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le centre hospitalier universitaire tertiaire et quaternaire.

8. Annexes

Nota : ces documents ont été distribués uniquement en français.

- I. Mandat du sous-comité sur l'architecture et l'empreinte volumétrique
- II. Mandat du sous-comité sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager
- III. Mandat du sous-comité sur l'accessibilité et la circulation

Annexe I

Mandat du sous-comité sur l'architecture et l'empreinte volumétrique



Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre

Sous-comité sur l'architecture et l'empreinte volumétrique Campus hospitalier de la Montagne : Hôpital général de Montréal

Contexte

Le CUSM entreprend un Projet de redéploiement de 1,579G \$ qui consolidera ses activités de soins cliniques, de recherche et d'enseignement sur deux campus hospitaliers. C'est un projet de santé capital dans le cadre du rehaussement des centres hospitaliers universitaires de Montréal par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le gouvernement du Québec.

Le Campus hospitalier de la Montagne implique le site de l'Hôpital général de Montréal. Ce site est situé dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal qui est protégé et régi par le ministère de la Culture et des Communications.

En vue d'atteindre les objectifs de qualité les plus élevés en matière de développement durable et d'urbanisme tout en assurant que l'infrastructure nécessaire est en place afin d'offrir des soins aux patients, de la recherche et de l'enseignement, le CUSM s'est engagé dans un dialogue ouvert avec Les Amis de la montagne et Héritage Montréal.

En août 2006, Les Amis de la montagne et Héritage Montréal ont présenté une ébauche de trois principes directeurs identifiant la volumétrie et la silhouette des bâtiments, l'architecture et l'aménagement paysager, et l'accessibilité et la circulation comme éléments à discuter conjointement.

La création d'un comité exécutif, comprenant Peter Howlett et Sylvie Guilbault de Les Amis de la montagne, Dinu Bumbaru et Nancy Dunton d'Héritage Montreal, et Arthur Porter, David Angus et Judith Horrell du Centre universitaire de santé McGill, est le résultat des correspondances et des rencontres des mois de juillet, août et septembre 2006.

Mandat

Le sous-comité se servira de son expérience variée et de ses connaissances pour explorer l'ébauche du principe directeur sur l'architecture et l'empreinte volumétrique, présentée dans la prochaine section, à la lumière du redéploiement du Campus hospitalier de la Montagne.

Une fois le principe convenu, l'objectif sera de mesurer l'impact des différentes options proposées à ce jour pour enfin formuler un concept sur l'architecture et l'empreinte volumétrique. Ce concept servira comme un point de départ pour les consultations publiques prévues en 2007. Le comité proposera également des recommandations pour le respect du principe directeur dans le cadre de l'évolution des plans du projet.

Le sous-comité prendra en considération :

- La valeur collective de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal et la protection qui lui est accordé;
- Les fonctionnalités, les contiguïtés et l'espace que le CUSM requièrent afin d'assurer des soins cliniques supérieurs, la sécurité des patients de même que la recherche et l'enseignement intégrés;
- Un environnement axé sur les patients et propice à la guérison; et
- Les différentes options proposées à ce jour pour le redéploiement.

Le sous-comité proposera au comité exécutif, sous forme d'un document écrit, le principe directeur et les recommandations pour son respect, ainsi que le concept sur l'architecture et l'empreinte volumétrique.

Ébauche du principe directeur sur l'architecture et l'empreinte volumétrique

Réaliser le projet à l'intérieur de l'empreinte volumétrique existante de l'Hôpital général de Montréal et en respectant la silhouette actuelle de l'immeuble par rapport à la montagne, afin de conserver les liens visuels entre la ville et celle-ci.

Terme du mandat

Le sous-comité soumettra son rapport au plus tard le 20 décembre 2006.

Le sous-comité sera responsable de l'organisation de ses rencontres afin qu'il puisse réaliser le mandat à l'intérieur des délais envisagés. Il choisira une personne pour animer les rencontres et pour assurer la rédaction du rapport.

Documentation

Le sous-comité aura à sa disposition tout document qu'il jugera pertinent à la réalisation du mandat. Le sous-comité recevra les documents suivants :

- Document de travail, Les valeurs et les patrimoines du mont Royal, mars 2005
- L'étude d'intégration urbaine, avril 2006
- La dernière version du concept préliminaire, octobre 2006
- Les principes directeurs de design du CUSM, mai 2000

Personne ressource

Judith Horrell : 514-934-1934, poste 71368 / judith.horrell@muhc.mcgill.ca

Annexe II

Mandat du sous-comité sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager



Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre

Sous-comité sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager Campus hospitalier de la Montagne : Hôpital général de Montréal

Contexte

Le CUSM entreprend un Projet de redéploiement de 1,579G \$ qui consolidera ses activités de soins cliniques, de recherche et d'enseignement sur deux campus hospitaliers. C'est un projet de santé capital dans le cadre du rehaussement des centres hospitaliers universitaires de Montréal par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le gouvernement du Québec.

Le Campus hospitalier de la Montagne implique le site de l'Hôpital général de Montréal. Ce site est situé dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal qui est protégé et régi par le ministère de la Culture et des Communications.

En vue d'atteindre les objectifs de qualité les plus élevés en matière de développement durable et d'urbanisme tout en assurant que l'infrastructure nécessaire est en place afin d'offrir des soins aux patients, de la recherche et de l'enseignement, le CUSM s'est engagé dans un dialogue ouvert avec Les Amis de la montagne et Héritage Montréal.

En août 2006, Les Amis de la montagne et Héritage Montréal ont présenté une ébauche de trois principes directeurs identifiant la volumétrie et la silhouette des bâtiments, l'architecture et l'aménagement paysager, et l'accessibilité et la circulation comme éléments à discuter conjointement.

La création d'un comité exécutif, comprenant Peter Howlett et Sylvie Guilbault de Les Amis de la montagne, Dinu Bumbaru et Nancy Dunton d'Héritage Montreal, et Arthur Porter, David Angus et Judith Horrell du Centre universitaire de santé McGill, est le résultat des correspondances et des rencontres des mois de juillet, août et septembre 2006.

Mandat

Le sous-comité se servira de son expérience variée et de ses connaissances pour explorer l'ébauche du principe directeur sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager, présentée dans la prochaine section, à la lumière du redéploiement du Campus hospitalier de la Montagne.

Une fois le principe convenu, l'objectif sera de mesurer l'impact des différentes options proposées à ce jour pour enfin formuler un concept sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager. Ce concept servira comme un point de départ pour les consultations publiques prévues en 2007. Le comité proposera des recommandations pour le respect du principe directeur dans le cadre de l'évolution des plans du projet.

Le sous-comité prendra en considération :

- La valeur collective de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal et la protection qui lui est accordé;
- Les fonctionnalités, les contiguïtés et l'espace que le CUSM requièrent afin d'assurer des soins cliniques supérieurs, la sécurité des patients de même que la recherche et l'enseignement intégrés;
- Un environnement axé sur les patients et propice à la guérison; et
- Les différentes options proposées à ce jour pour le redéploiement.

Le sous-comité proposera au comité exécutif, sous forme d'un document écrit, le principe directeur et les recommandations pour son respect, ainsi que le concept sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager.

Ébauche du principe directeur sur l'insertion dans le cadre bâti et paysager

Corriger l'insertion déficiente de l'hôpital dans l'ensemble paysager du mont Royal par des interventions architecturales et des aménagements paysagers qui diminuent la place de l'automobile sur le site et réduisent la rupture d'échelle du côté Nord, face au parc du Mont-Royal et le long de l'avenue Cedar.

Terme du mandat

Le sous-comité soumettra son rapport au plus tard le 20 décembre 2006.

Le sous-comité sera responsable de l'organisation de ses rencontres afin qu'il puisse réaliser le mandat à l'intérieur des délais envisagés. Il choisira une personne pour animer les rencontres et pour assurer la rédaction du rapport.

Documentation

Le sous-comité aura à sa disposition tout document qu'il jugera pertinent à la réalisation du mandat. Le sous-comité recevra les documents suivants :

- Document de travail, Les valeurs et les patrimoines du mont Royal, mars 2005
- L'étude d'intégration urbaine, avril 2006
- L'étude de circulation et de stationnement et l'étude arboricole
- Les principes directeurs de design du CUSM, mai 2000
- La dernière version du concept préliminaire, octobre 2006

Personne ressource

Judith Horrell : 514-934-1934, poste 71368 / judith.horrell@muhc.mcgill.ca

Annexe III

Mandat du sous-comité sur l'accessibilité et la circulation



Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre

Sous-comité sur l'accessibilité et la circulation Campus hospitalier de la Montagne : Hôpital général de Montréal

Contexte

Le CUSM entreprend un Projet de redéploiement de 1,579G \$ qui consolidera ses activités de soins cliniques, de recherche et d'enseignement sur deux campus hospitaliers. C'est un projet de santé capital dans le cadre du rehaussement des centres hospitaliers universitaires de Montréal par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le gouvernement du Québec.

Le Campus hospitalier de la Montagne implique le site de l'Hôpital général de Montréal. Ce site est situé dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal qui est protégé et régi par le ministère de la Culture et des Communications.

En vue d'atteindre les objectifs de qualité les plus élevés en matière de développement durable et d'urbanisme tout en assurant que l'infrastructure nécessaire est en place afin d'offrir des soins aux patients, de la recherche et de l'enseignement, le CUSM s'est engagé dans un dialogue ouvert avec Les Amis de la montagne et Héritage Montréal.

En août 2006, Les Amis de la montagne et Héritage Montréal ont présenté une ébauche de trois principes directeurs identifiant la volumétrie et la silhouette des bâtiments, l'architecture et l'aménagement paysager, et l'accessibilité et la circulation comme éléments à discuter conjointement.

La création d'un comité exécutif, comprenant Peter Howlett et Sylvie Guilbault de Les Amis de la montagne, Dinu Bumbaru et Nancy Dunton d'Héritage Montreal, et Arthur Porter, David Angus et Judith Horrell du Centre universitaire de santé McGill, est le résultat des correspondances et des rencontres des mois de juillet, août et septembre 2006.

Mandat

Le sous-comité se servira de son expérience variée et de ses connaissances pour explorer l'ébauche du principe directeur sur l'accessibilité et la circulation, présentée dans la prochaine section, à la lumière du redéploiement du Campus hospitalier de la Montagne.

Une fois le principe convenu, l'objectif sera de mesurer l'impact des différentes options proposées à ce jour pour enfin formuler un concept sur l'accessibilité et la circulation. Ce concept servira comme un point de départ pour les consultations publiques prévues en 2007. Le comité proposera des recommandations pour le respect du principe directeur dans le cadre de l'évolution des plans du projet.

Le sous-comité prendra en considération :

- La valeur collective de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal et la protection qui lui est accordé;
- Les fonctionnalités, les contiguïtés et l'espace que le CUSM requièrent afin d'assurer des soins cliniques supérieurs, la sécurité des patients de même que la recherche et l'enseignement intégrés;
- Un environnement axé sur les patients et propice à la guérison; et
- Les différentes options proposées à ce jour pour le redéploiement.

Le sous-comité proposera au comité exécutif, sous forme d'un document écrit, le principe directeur et les recommandations pour son respect, ainsi que le concept sur l'accessibilité et la circulation.

Ébauche du principe directeur sur l'accessibilité et la circulation

Établir les accès principaux et ambulatoires au site de manière à réduire leur impact sur la montagne et le voisinage, notamment réduire la présence de voiries du côté Nord, le long de l'avenue Cedar dont le caractère local devrait être rétabli au bénéfice de la relation entre la cité et le parc du mont Royal.

Terme du mandat

Le sous-comité soumettra son rapport au plus tard le 20 décembre 2006.

Le sous-comité sera responsable de l'organisation de ses rencontres afin qu'il puisse réaliser le mandat à l'intérieur des délais envisagés. Il choisira une personne pour animer les rencontres et pour assurer la rédaction du rapport.

Documentation

Le sous-comité aura à sa disposition tout document qu'il jugera pertinent à la réalisation du mandat. Le sous-comité recevra les documents suivants :

- Document de travail, Les valeurs et les patrimoines du mont Royal, mars 2005
- L'étude d'intégration urbaine, avril 2006
- La dernière version du concept préliminaire, octobre 2006
- Les études de circulation piétonne, l'étude de circulation et de stationnement
- Les principes directeurs de design du CUSM, mai 2000

Personne ressource

Judith Horrell : (514) 934-1934, poste 71368 / judith.horrell@muhc.mcgill.ca